

de l'administration et sur le recrutement de personnel compétent. En effet, l'administration de la COCOM, qui n'est pas apte à gérer des compétences aussi complexes, doit opérer une profonde transformation.

La mise en œuvre de l'accord, et par conséquent, de la nécessaire réforme de l'administration relève de la compétence du Collège-réuni. Pour ce faire, un manager de transition chargé de dresser la situation actuelle du fonctionnement de l'administration et d'émettre des propositions d'améliorations a été désigné. Cette première phase d'évaluation est terminée. La phase 2, qui est en cours, vise à développer un plan concret d'actions pour assurer une mise en œuvre efficace des recommandations qui ont été retenues. La phase 3 consiste en un accompagnement des mises en œuvre des recommandations.

Le processus complexe de transfert des compétences est donc encore long. Pour nous laisser le temps de faire les choses correctement, les accords prévoient que les compétences pourront continuer à être gérées par les administrations fédérales (INAMI, caisse de paiement des allocations familiales...) jusqu'en 2020.

Joël Riguelle, président du groupe cdH au Parlement Francophone Bruxellois

Si les Accords de la Sainte-Emilie présentent un modèle de gouvernance qui répond bien aux balises que le cdH avait fixées (gestion paritaire avec les partenaires sociaux, modèle commun entre la Wallonie et Bruxelles permettant

de construire un modèle fédéré de protection sociale qui fait l'union entre les wallons et les bruxellois), le cdH rappelle qu'il s'agit d'un accord entre partis francophones uniquement, une proposition qu'ils soumettent actuellement à leurs collègues bruxellois néerlandophones.

A ce jour, le dialogue est ouvert, les négociations sont en cours. Il n'y a pas encore d'accord final et définitif. Le cdH bruxellois considère dès lors qu'il y a lieu de faire devoir de prudence et préfère, dans ce contexte, patienter jusqu'à l'accord entre Bruxellois francophones et néerlandophones avant de s'exprimer sur ces questions.

Propos recueillis par Question Santé

Echo du CBPS

Le dépliant du Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS)

Une brève présentation de nos services

Depuis quelques années, le CBPS, vous rapporte des projets en promotion de la santé dans Bruxelles Santé. Sous la rubrique « écho du CBPS », les institutions que nous accompagnons retracent le cheminement de leur projet et évoquent ainsi le processus de travail que le CBPS soutient et accompagne auprès de ces acteurs.

Si les notions telles que partenariat, participation des acteurs, intersectorialité, déterminants de la santé, chères à la promotion de la santé, sont admises et évidentes pour la majorité des acteurs, leur déclinaison dans leur champ de travail et de pratiques s'avèrent moins faciles.

Nous pensons qu'offrir un espace tiers aux professionnels permet une réflexion critique et constructive sur leur travail. Nous parions qu'il contribue au bien-être des acteurs et permet à ceux-ci de soutenir leur public sans s'enliser.

Travailler la réduction des inégalités sociales à Bruxelles est un vrai défi, la complexité des problématiques requiert plus que jamais la concertation des acteurs. Depuis 15 ans, le Centre Bruxellois de Promotion de la Santé est présent sur le territoire bruxellois pour soutenir diverses formes de concertation entre acteurs : coordinations sociales, réseaux, plate-forme, point d'appui... Nous avons déjà décrit certains de ces projets dans les pages de cette revue.

Formation et ateliers d'échange de pratiques, journées de rencontre entre différents acteurs relèvent de cette même veine : décroiser les secteurs, susciter du lien et de la cohérence pour mieux travailler auprès d'un public qui lui, n'a que faire de nos particularités sectorielles.

Nous proposons encore d'autres services mais épluchez le dépliant, vous en saurez davantage.

CENTRE
BRUXELLOIS
DE PROMOTION
DE LA SANTÉ

UNE ÉQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE
ACCOMPAGNE DES
PROFESSIONNELS
DE DIFFÉRENTS
SECTEURS

